

<p>Titre : "Correction d'épreuve" pour l'épreuve A de l'examen européen de qualification (EEQ)</p>
<p>Personnes concernées : Toute personne se présentant à l'examen principal de l'EEQ</p>
<p>Prérequis : Candidats remplissant les conditions pour se présenter à l'examen principal de l'EEQ (cf. publication supplémentaire 2, JO OEB 2019).</p>
<p>Conditions d'accès / Modalités d'admission (diplômes) : Il s'agit d'un module de formation continue non-diplômante. Il est conseillé aux participants d'avoir suivi au préalable un cours du CEIPI préparant à l'examen préliminaire de l'EEQ ou une formation similaire. Admission après validation du dossier d'inscription.</p>
<p>Objectifs pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider les participants à développer, améliorer et exercer leurs compétences en vue de l'examen, en passant une épreuve blanche et en recevant une correction détaillée de leur épreuve par un tuteur du CEIPI, complétée par la solution modèle du CEIPI pour cette épreuve. - Aider les participants à évaluer leur niveau actuel de connaissances et de compétences afin de pouvoir mieux adapter leur préparation restante pour l'examen et le choix des formations appropriées.
<p>Programme / Déroulement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les participants passent une épreuve blanche A à une date de leur choix durant l'année académique et envoient leur épreuve au CEIPI. - Un tuteur du CEIPI corrige l'épreuve et la retourne au participant complétée d'une évaluation personnalisée et de la solution modèle du CEIPI pour cette épreuve. <p>Durée : 5 heures (4 heures d'examen blanc sous conditions d'examen et une heure de correction de l'épreuve par un tuteur du CEIPI).</p> <p>Planning (à titre indicatif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Selon la durée indiquée ci-dessus à la date du choix du participant parmi les dates proposées durant l'année académique <p>Intervenants : Les cours sont assurés par des mandataires agréés, travaillant dans l'industrie ou au sein de cabinets reconnus, ou par des agents des instances du premier degré de l'OEB ou des chambres de recours. Ils disposent de profondes connaissances et d'une expérience confirmée dans les procédures devant l'OEB, soit en procédures d'examen et d'opposition, soit en procédures de recours devant les chambres de recours.</p>
<p>Méthodes pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation d'examen: les candidats passent une épreuve blanche A dans des conditions d'examen. - Correction individuelle de l'épreuve du participant par un tuteur à la lumière de la solution modèle proposée par le CEIPI. - Retour de l'épreuve corrigée au participant, accompagnée de recommandations pour la préparation restante à l'examen. <p>Supports de cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epreuve A 2017 - Correction de l'épreuve et solution modèle proposée par le CEIPI pour cette épreuve
<p>Nature et sanction de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce module de formation constitue une action d'adaptation et de développement de compétences. Un questionnaire d'évaluation sera envoyé aux participants afin de mesurer leur satisfaction.
<p>Lieu : Formation à distance. Communication par e-mail.</p>
<p>Frais de participation : 300 €</p>
<p>Renseignements et inscription : Cynthia Jehl Tél. : 0033 3 68 85 84 86 Email : cynthia.jehl@ceipi.edu</p>